

*Nomination des représentants d'associations au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Région d'Audruicq*

La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) informe que, conformément aux articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination de membres pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CIAS de la Région d'Audruicq.

Ces nominations concernent le second collège du Conseil d'Administration, composé de personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans les communes du territoire intercommunal.

Les sièges à pourvoir concernent obligatoirement :

- Un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF).
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées.
- Un représentant des associations de personnes handicapées.
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

## ■ Modalités de candidature

Les associations concernées sont invitées à proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration.

Chaque association doit adresser à la Présidente de la CCRA une liste comportant au moins **trois personnes** (sauf impossibilité dûment justifiée). Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidats proposés doivent :

- Être dûment mandatés par leur association pour la représenter.
- Mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Région d'Audruicq.
- Ne pas être fournisseurs de biens ou de services au CIAS, ni entretenir de relation de prestation avec celui-ci.
- Ne pas être membres du conseil communautaire.

## ■ Dépôt des candidatures

Les listes des personnes présentées devront parvenir à Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq au plus tard le **12 avril 2026** :

- Par mail à l'adresse suivante : [communaute-reg-audruicq@ccra.fr](mailto:communaute-reg-audruicq@ccra.fr)
- Par courrier à l'adresse suivante : BP4 - 66 place du Général de Gaulle 62370 AUDRUICQ
- Ou déposées directement à l'accueil de la CCRA